



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**24 juin 2022**



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial CABINET du 24 juin 2022**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET DU PREFET</b>	<b>Page</b>
CAB/DS/ SIDPC N° 2022-511	21.06.2022	Arrêté préfectoral portant mise sous contrôle temporaire de l'autorité militaire sur le parc de l'observatoire de Meudon.	3
ANNEXES		Annexes 1 et 2 : délimitation des zones de déploiement.	5 et 6



**Arrêté préfectoral CAB/DS/SIDPC n° 2022-511 du 21 juin 2022 portant mise sous contrôle temporaire de l'autorité militaire sur le parc de l'observatoire de Meudon**

**Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** le code de la défense ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté PCI n°2022-044 du 02 mai 2022 portant délégation de signature à madame Sandra GUTHLEBEN, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la demande de l'état-major interarmées de zone de défense et de sécurité de Paris en date du 16 juin 2022 ;

**Considérant** que la mise sous contrôle temporaire de l'autorité militaire sur le parc de l'observatoire de Meudon permet aux unités militaires chargées de la protection des moyens déployés, d'empêcher tout accès à du matériel présentant une haute sensibilité par des personnes non autorisées ;

**Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A l'occasion des cérémonies du 14 juillet 2022, la zone du parc de l'observatoire de Meudon, délimitée à l'annexe 1 du présent arrêté, est mise sous le contrôle temporaire de l'autorité militaire du 03 juillet 2022 à 8h00 jusqu'au 16 juillet 2022 à 20h00.

La zone du parc de l'observatoire de Meudon, délimitée à l'annexe 2 du présent arrêté, est mise sous le contrôle temporaire de l'autorité militaire du 13 juillet 2022 à 12h00 jusqu'au 14 juillet 2022 à 20h00.

**ARTICLE 2** : Les limites de ces zones et les mesures d'interdiction nécessaires feront l'objet d'une matérialisation provisoire par l'autorité militaire.

**ARTICLE 3** : Le statut de zone militaire de droit commun est applicable à ces zones du 03 juillet 2022 à 8h00 jusqu'au 16 juillet 2022 à 20h00.

**ARTICLE 4** : La liste des personnes habilitées à pénétrer dans ces zones sera arrêtée par l'autorité militaire fonctionnelle.

**ARTICLE 5** : Le parc de l'observatoire de Meudon sera fermé complètement du 13 juillet 2022 à 12h00 au 14 juillet 2022 à 20h00.

**ARTICLE 6** : La sous-préfète, directrice de cabinet, le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, l'officier général de zone de défense et de sécurité de Paris, le maire de Meudon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le préfet, et par délégation,  
la sous-préfète, directrice de cabinet,

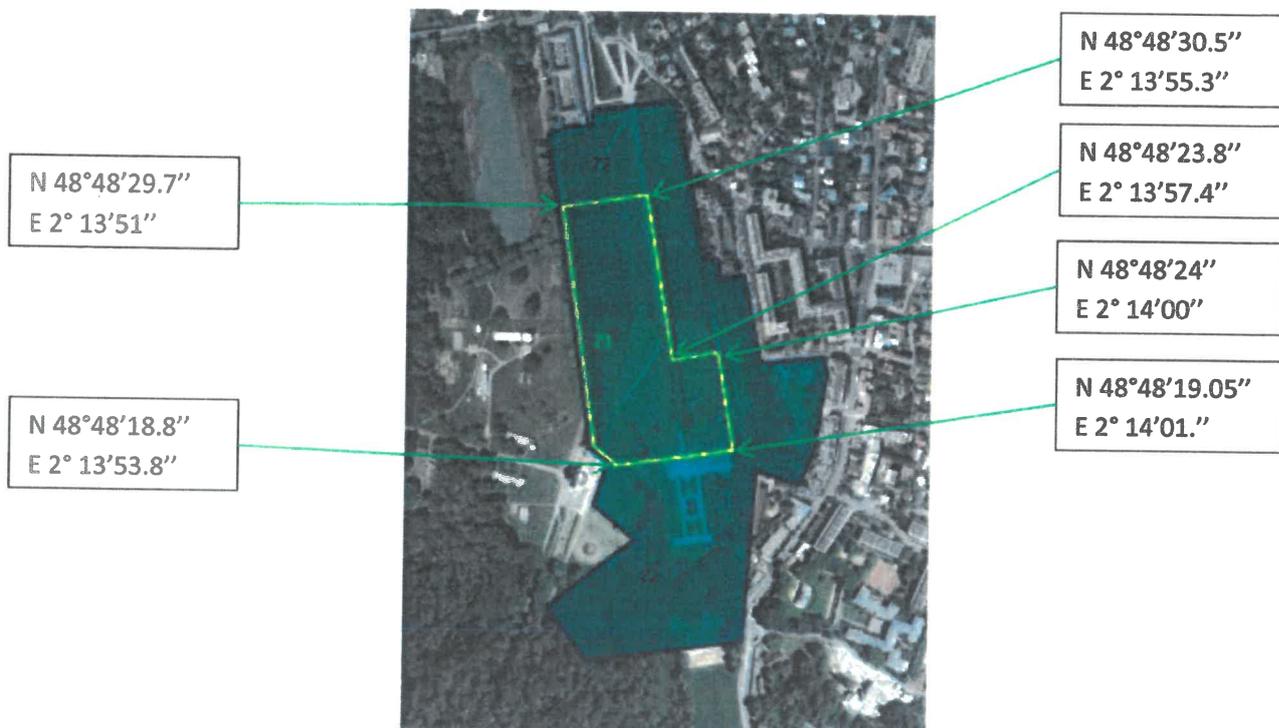


Sandra GUTHLEBEN

## ANNEXE 1

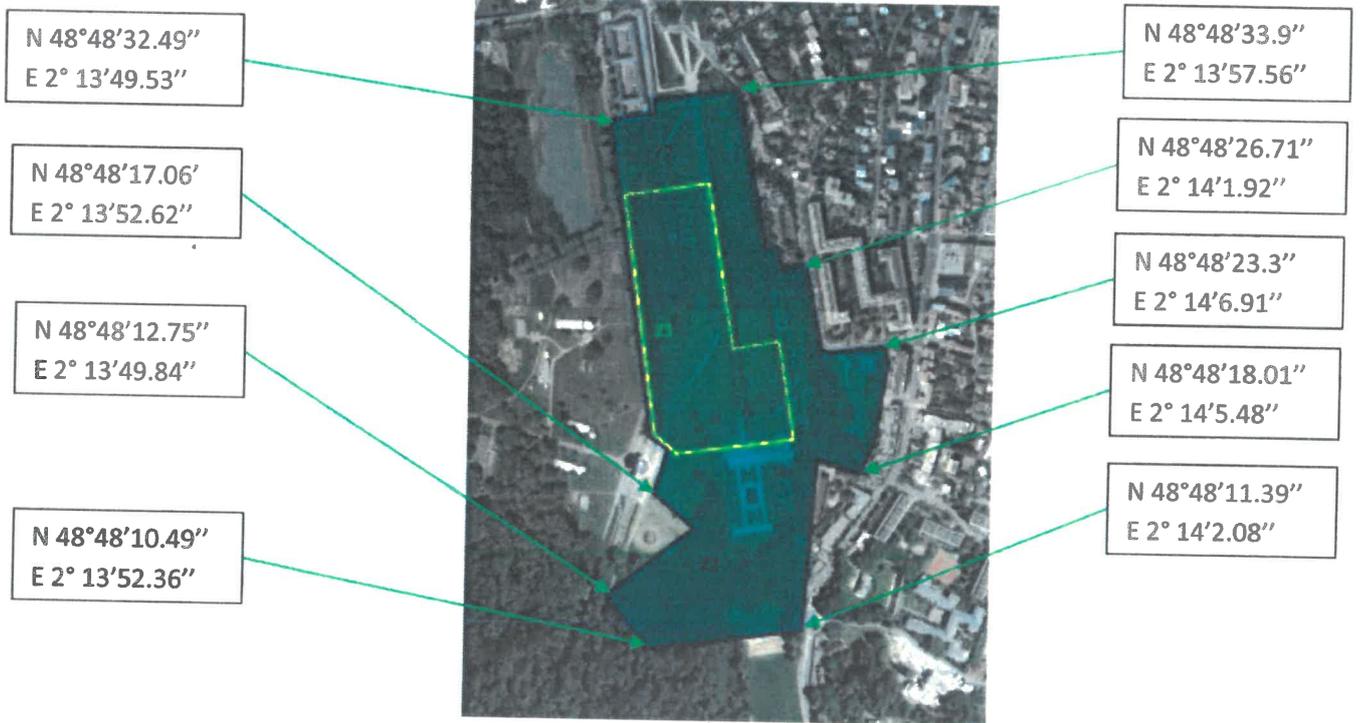
### DELIMITATION DES ZONES DE DEPLOIEMENT

Commune de Meudon (92) « parc de l'observatoire »  
Section cadastrale OE parcelle 142 ; périmètre : 955m  
du 03 juillet à 08 h 00 au 16 juillet à 20 h 00



## ANNEXE 2

Commune de Meudon (92) « parc de l'observatoire »  
Section cadastrale OE parcelles : 140 à 146 ; section cadastrale AP parcelles: 23, 27, 30, 34, 447,  
448; 451 - périmètre : 2000m  
du 13 juillet à 12h 00 au 14 juillet à 20 h 00



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>